SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020700: carrieres, cimenteries et fours a chaux de l'arrondissement administratif de tournai

En vigueur au 01/03/2019 (Dernière actualisation de la page 26/01/2021)

Indexation de 1% en 3/2019.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. SALAIRES HORAIRES: EXPLOITATION ET SERVICES GENERAUX

Catégorie	
III (3 mois maximum)	16.3502
IV	16.6598
V	17.0629
VI	17.4375
VII	17.8209
VIII	18.2127

2. SALAIRES HORAIRES: ENTRETIEN

Catégorie	
V	17.2138
Classe A	17.4209
Classe B	17.7787
Classe C	18.1640
Classe D	18.5630
Classe E	18.9714
Classe F	19.3885
Classe G	19.8149